



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2022-286 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON A ÉTÉ ADOPTÉ 02 MAI 2022.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 05^e jour du mois de mai 2022.

Sylvie Champagne,
Directrice générale et greffière-trésorière